



Association loi 1901 cumul de role professeur et president

Par **Devaux Sandrine**, le **10/03/2017 à 10:26**

Bonjour,

Peut-on cumuler le rôle de professeur rémunéré dans un club association loi 1901, avec le rôle de président ?

Merci pour votre aide.

Cordialement

Sandrine

Par **Visiteur**, le **11/03/2017 à 00:43**

Bonsoir,

Nkn, ce n'est pas possible

Par **Tisuisse**, le **11/03/2017 à 08:25**

Bonjour pragma,

En quoi le fait d'être adhérent à une association loi de 1901, même si on a la fonction de salarié de ladite association, ce membre ne pourrait pas être élu au Conseil d'Administration, voire au Bureau, et être élu Président de ladite association ? S'il est membre et qu'il paye sa cotisation comme chaque autre membre, il a bien les mêmes droits que ces autres membres, non ?